

Coop Santé Eastman

ET LES ENVIRONS

Bulletin d'information à l'intention des membres de la Coop Santé Eastman et les environs
Avril 2019

Rappel pour une prise de rendez-vous efficace

À la Coop Santé Eastman et les environs, la gestion de la prise de rendez-vous est un enjeu important et fait l'objet d'une attention particulière afin de permettre aux membres, qui en ont vraiment besoin, d'obtenir une consultation rapide avec un médecin ou avec l'infirmière. Comme vous le savez sans doute, il s'agit là d'une problématique à laquelle aucune clinique médicale n'échappe.

Il est important de rappeler que les rendez-vous avec un médecin sont normalement disponibles jusqu'à **2 semaines d'avis**. Lors d'une demande de rendez-vous, vous serez priorisés par les secrétaires médicales selon la raison de la demande de consultation et son degré d'urgence. Vous pourriez aussi être référés à l'infirmière clinicienne pour une consultation selon votre condition de santé ou pour mieux définir l'urgence de la situation. L'infirmière pourra, au besoin, contacter un médecin de la Coop.

Cette procédure permet d'améliorer **l'accès à un médecin lorsque vous en avez réellement besoin**. Voici quelques exemples de consultations médicales appropriées :

- Problème de santé instable : diabète – hypertension – problèmes cardiovasculaires et respiratoires et autres.
- Problème aigu : infection – blessure – douleur – sinusite – zona - états grippaux de plus de dix jours – bronchite – pneumonie – étourdissement – otite et autres ne nécessitant pas de soins hospitaliers. En cas de doute : un appel préalable au 811 ou auprès de l'infirmière de la Coop sont suggérés;
- Suivi périodique : grossesse – pédiatrie – prévention et suivi des maladies chroniques.

Renouvellement des prescriptions

À moins d'un changement de dosage ou à la demande du médecin, saviez-vous que vous n'avez pas toujours besoin de rencontrer le médecin pour renouveler vos prescriptions. Alors, pour un renouvellement de prescription, il suffit soit de téléphoner à votre pharmacie qui faxera votre demande directement à la Coop, soit de laisser un message dans la boîte vocale de la Coop au 450 297-4777 poste 3.

Examen périodique

Contrairement à la croyance de plusieurs, l'examen périodique dit **bilan annuel ou de routine** est établi selon votre âge, votre condition de santé et peut être effectué à chaque deux ou trois ans. Voici un tableau des barèmes reconnus pour les suivis périodiques :

Enfants	Bébés : à 2, 4, 6, 12 et 18 mois De 2 à 5 ans : à chaque année De 5 à 12 ans : à tous les deux ans
Femmes	De 12 à 21 ans : au besoin seulement De 21 à 75 ans : à tous les trois ans 75 ans et plus : à chaque année
Hommes	De 12 à 39 ans : au besoin seulement De 40 à 75 ans : à tous les trois ans 75 ans et plus : à chaque année
Maladie chronique stable (ex. hypertension ou diabète)	Variable selon la condition (6 mois-2 ans), un suivi infirmier est possible. Le délai des suivis pourra être différent et ce, selon votre état médical.

Consultations avec l'infirmière clinicienne

Certaines conditions de santé ne nécessitent pas de rendez-vous médical. Souvent, une consultation avec l'infirmière peut suffire, d'autant qu'au besoin, l'infirmière aura accès à un médecin. Voici les services infirmiers offerts en exclusivité aux membres de la Coop :

- ✓ consultations téléphoniques ou sur rendez-vous, 4 jours par semaine : soins de plaies, retrait de points de suture, suivi des problèmes de santé chroniques dont l'hypertension et le diabète, nettoyage d'oreilles ou pour un problème de santé ponctuel (état grippal, infection urinaire et autres).
- ✓ L'accès de l'infirmière à un médecin au besoin;
- ✓ Vaccination saisonnière et de voyage;
- ✓ Clinique de prélèvements, sur rendez-vous, chaque mercredi matin.

Assemblée générale de la Coop Santé

Cette année, l'Assemblée générale annuelle de la Coop Santé Eastman, à laquelle sont conviés tous les membres en règle, se tiendra le mardi 4 juin, à compter de 19 heures, à la salle du Conseil municipal

d'Eastman. Surveillez les détails de cette importante rencontre qui vous parviendront au cours des prochaines semaines.

Devenir membre de la Coop Santé

Pour devenir membre de la Coop Santé Eastman et les environs, vous devez d'abord compléter le formulaire d'adhésion et acquérir cinq parts sociales de 10 \$, pour un total de 50 \$ par adulte. Ce montant ne sera réclamé qu'une seule fois, au moment de votre inscription. Une contribution annuelle de 125 \$ toutes taxes incluses est requise pour confirmer l'adhésion. Le coût par enfant est de 50 % du tarif, pour les deux premiers enfants d'une même famille. Aucune contribution n'est exigée pour le troisième enfant et les suivants d'une même famille.

Pour obtenir un **formulaire de demande d'admission**, visitez le site www.coopsanteeastman.com sous l'onglet « adhésion » et téléchargez le formulaire.

Ou

Écrivez à info@coopsanteeastman.com ou à l'adresse 15, rue Lapointe, Eastman, JOE 1P0
Téléphone : 450 297-4777 poste 4

La Coop Santé Eastman bénéficie de l'appui
de la Caisse Desjardins du Lac-Memphrémagog, de la MRC de Memphrémagog,
des municipalités d'Eastman, de Austin, de Stukely-Sud
et du Club Lions d'Eastman